

**Analyse des impacts du Projet d'agglomération
sur l'agriculture**
Rapport d'étape





Crédits photos pour ce document : Projet d'agglomération, Marcellin Barthassat



Cahier n°13-1

Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture

**Rapport d'étape
Juin 2009**

Auteurs :
**Acade sàrl, Bussigny
Inddigo, Chambéry
Équipe du Projet d'agglomération**





Composition du comité de pilotage de l'étude sur l'agriculture (COPIL) et séances tenues :

Ansaldo Emmanuel	Direction générale de l'agriculture, Genève (DGA)
Beuchat Sébastien	Direction générale de l'aménagement du territoire – Projet Agglo
Herbaux Carole	Chambre d'agriculture de l'Ain
Hermanjat Pierre	Prometerre
Petit Carole	Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie
Roset Martine	AgriGenève
Sallet Patrick	Elu Chambre d'agriculture de l'Ain
Sebe Jean-François	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture - Haute Savoie
Thete Patrice	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt - Ain
Martin Cécile	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt - Hte-Savoie (jusqu'en décembre 2008)
Trottet Bernard	Direction générale de l'aménagement du territoire - Genève (jusqu'en décembre 2008)
Veyrat Jean-François	Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie
Mülhauser Gilles	Direction générale Nature et Paysage - Genève
Cantiniaux Anne-Lise	Inddigo (mandataire)
Dériaz Guy	Acade-Echanges (mandataire)

Séances de comité de pilotage :

- 10 juillet 2008,
- 2 septembre 2008,
- 9 décembre 2008,
- 25 janvier 2009,
- 5 mars 2009,
- 15 mai 2009.





Table des matières

1. Introduction.....	8
2. La grille d'indicateurs d'impacts sur l'agriculture : un instrument d'analyse consensuel	10
3. Suivi et implication dans le cadre des PACA	20
3.1. Démarche d'intervention	20
3.2. Quelques résultats et commentaires	21
3.3. Enjeux des PACA.....	25
4. Diagnostic agricole.....	27
4.1. La demande d'une cartographie agricole.....	27
4.2. Cartographie proposée des espaces agricoles.....	28
5. Perspectives.....	33
5.1. Poursuite de l'étude sur les PACA	33
5.2. Projet agricole d'agglomération.....	33
5.3. Une démarche évolutive	34
6. Sigles et abréviations.....	37
Annexe 1 : Liste des agricoles répertoriées et cartographiées.....	38
Annexe 2 : Carte des secteurs agricoles selon les niveaux de pression actuels ressentis par les acteurs agricoles et son évolution potentielle déduite du Schéma d'agglomération 2007..	41



1. Introduction

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois s'articule autour de trois grands volets complémentaires:

- l'urbanisation,
- la mobilité,
- et l'environnement.

A l'horizon 2030, selon la Charte du Projet, le développement de ces volets doit permettre de construire une agglomération ...

- **compacte**, capable d'accueillir le développement et de répondre aux besoins de mobilité sans gaspiller les ressources environnementales,
- **multipolaire**, en rééquilibrant la répartition de l'habitat et des emplois et en valorisant les atouts spécifiques des sites locaux,
- **et verte**, en préservant ses paysages, son agriculture dynamique et ses zones naturelles et en assurant une forte présence de la nature en ville.

Le Schéma d'agglomération considère le paysage, ses composantes naturelles et agricoles comme le socle vert de la future « métropole verte et multipolaire », et prend en compte ces éléments comme aussi structurants pour le développement que l'urbanisation et les transports.

La Charte insiste également sur le point que « tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leur planification ».

Dans cette perspective, le projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et définis des engagements vis-à-vis de l'agriculture à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du schéma d'agglomération. Dans cette dynamique, il paraissait important d'analyser les processus en cours en intégrant la dimension agricole et d'avoir les moyens d'influer sur les choix d'options et des mesures d'aménagement proposées avec un argumentaire pertinent et convaincant sur les aspects agricoles.

Afin d'analyser plus en détail l'agriculture de la région et ses perspectives, ainsi que d'intégrer ses préoccupations particulières dans le cadre du Projet d'agglomération, une étude spécifique a été commanditée en juin 2008. Cette étude a pour objectifs principaux:

- de définir des indicateurs permettant d'évaluer les impacts de l'urbanisation sur les activités agricoles et l'espace rural,
- d'évaluer les incidences du Projet d'agglomération sur les espaces agricoles et leurs multiples fonctions,
- d'apprécier les impacts des développements proposés sur les exploitations agricoles,
- de préciser les zones de frottement et d'identifier les enjeux,



- et d'analyser et de proposer des mesures d'accompagnement ou de compensation en faveur de l'agriculture.

Dans la pratique, cette étude cherche à intégrer l'agriculture de manière systématique et organisée dans les processus de réflexion et d'élaboration du schéma d'agglomération.

Elle a démarré en juillet 2008, sur la base d'un cahier des charges bien délimité mais qui devait rester ouvert et évolutif pour pouvoir s'adapter au fur et à mesure des différents contacts et aux évolutions des processus en cours dans le Projet d'agglomération (processus des PACA).

Les mandataires ont collaboré étroitement avec le comité de pilotage de cette étude (COFIL) composé des représentants des organisations agricoles des quatre entités territoriales concernées par le Projet d'agglomération¹ et de responsables des différents services chargés de l'agriculture et du paysage.

Ce « **rapport d'étape** » fait le point sur l'avancement de l'étude et présente les éléments qui constituent le socle de base consensuel (validé et accepté par toutes les chambres d'agriculture concernées) pour l'intégration de la problématique agricole dans l'élaboration du Projet d'agglomération. Ce rapport clôt la première phase d'étude définie en 2008, et ouvre le champ des mesures d'accompagnement.

¹ Il s'agit des Chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, d'AgriGenève et de Prométerre.



2. La grille d'indicateurs d'impacts sur l'agriculture : un instrument d'analyse consensuel

Dans un premier temps, il a fallu définir les éléments d'analyse qui permettraient de traduire les **préoccupations majeures** de l'agriculture vis-à-vis du Projet d'agglomération.

Afin de faciliter l'analyse des propositions de développement et d'aménagement et permettre d'intégrer les aspects agricoles dans les processus de réflexion, une **grille d'indicateurs « agricoles »** a été élaborée. Elle présente les différents éléments qu'il convient de prendre en compte pour garantir l'avenir de l'agriculture de la région et pour respecter les engagements du Projet d'agglomération par rapport au secteur agricole.

Elle représente une base commune validée par le COPIL, et doit permettre de construire et justifier les principes d'aménagement préconisés par les partenaires agricoles. Cette grille d'indicateurs sert en particulier à :

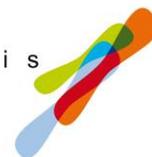
- clarifier et harmoniser les critères de préservation et de développement de l'agriculture de l'ensemble du périmètre du projet d'agglomération,
- expliciter auprès des partenaires non agricoles quelles sont les préoccupations et revendications de l'agriculture dans le cadre du Projet d'agglomération,
- analyser les différentes phases d'élaboration du schéma d'agglomération, en particulier à travers les PACA (phases test 1 et 2),
- faciliter l'évaluation des impacts des aménagements proposés sur l'agriculture.

Cette grille est destinée tant aux représentants du secteur agricole qui doivent discuter et négocier au sein des différentes instances et processus liés au Projet d'agglomération, qu'aux partenaires (mandataires, services techniques, etc.) concernés par le développement de l'agglomération pour la prise en compte de cette grille dans leurs projets.

Quelques explications sur la grille d'indicateurs

La grille d'indicateurs est divisée en sept chapitres correspondant aux différentes fonctions des espaces agricoles aux éléments d'accompagnement et de compensation, ainsi qu'à la cohérence avec les objectifs agricoles du projet d'agglomération.

1. Fonction de production
2. Fonction de préservation des ressources (nature-écologie)
3. Fonction de préservation du paysage et du patrimoine
4. Fonction de loisir et de délasserment
5. Fonction sociale
6. Mesures d'accompagnement et de compensation
7. Indicateurs de cohérence par rapport aux objectifs agricoles du Projet d'agglomération



Les indicateurs sur fond vert clair sont à analyser durant les phases test 1 et 2 des PACA (norme SIA 142/143). Les indicateurs sur fond blanc sont à analyser uniquement en phase test 2 ou durant la suite du processus (approfondissement des études d'aménagement).

La **pondération des indicateurs** montre l'importance qui doit être portée dans l'appréciation globale d'un projet; et ceci dans la perspective de maintenir et développer une agriculture dynamique dans le périmètre considéré. Cette pondération est indicative et peut être modulée en fonction des projets (+++ indicateur essentiel, prioritaire; ++ = indicateur important; + = indicateur secondaire).

Une explication plus détaillée des indicateurs de la grille est donnée en fin de tableau (page 12 et suivantes).

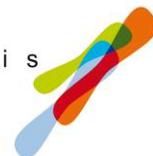


Grille d'indicateurs agricoles

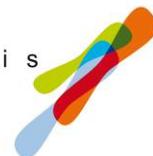
°	INDICATEURS D'IMPACTS SUR L'AGRICULTURE	Echelle / Unités	Phase «Test» 1 & 2	Pondération	Plan de synthèse & PSD	Source des données
FONCTION DE PRODUCTION						
1	Consommation de terres agricoles					
1a	Quantité: perte définitive de SAU / espace agricole	global / ha SAU	Oui	+++	Oui	A fournir par les mandataires de l'étude urbanisme
1b	Qualité agronomique : pondération en fonction de l'aptitude agricole et de la présence de signes de reconnaissance de la qualité du terroir (cadastre spécial, label...)	appréciation globale	Oui	++	Oui	France : Site internet INAO et chambres d'agriculture Suisse: SITG, chambres d'agr.
2	Organisation spatiale de l'activité agricole					
2a	Niveau de morcellement des parcelles agricoles	global / nb. parcelles	Oui	+	Oui	Fond cadastral sous SIG
2b	Fragmentation d'une grande unité agricole	Global	Oui	+	Oui	Carte de l'occupation du sol sous SIG, diagnostic agricole 2006
2c	Désorganisation structurelle / spatiale (enclavement des exploitations, 120°, accessibilité aux parcelles)	global / nb. bât. isolés	Non		Oui	Chambre d'agriculture ou exploitant
3	Niveau d'investissement agricole					
3a	Gros investissements réalisés (drainage, remaniement parcellaire,...)	globale	Oui	+	Oui	Carte SIG des secteurs SIG secteurs remembrés coté français (étude agricole CRFG 2006) et



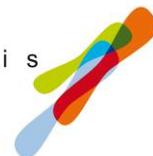
°	INDICATEURS D'IMPACTS SUR L'AGRICULTURE	Echelle / Unités	Phase «Test» 1 & 2	Pondération	Plan de synthèse & PSD	Source des données
						données SIG du SITG
3b	Investissement privé existant (dans le cadre exploitation)	Estim. /exploit.	Non		Oui	Chambre d'agriculture ou exploitant
4	Aspects économiques					
4a	Perte économique liée à la productivité du sol (y compris aides)	globale / marge brute	Non		Oui	Chambre d'agriculture ou exploitant
4b	% de perte économique par rapport au chiffre d'affaire estimé	exploit. / revenu agricole	Non		Oui	
4c	Modification du potentiel technique et économique (capacité d'évolution, de diversification)	exploit. / appréciation	Non		Oui	
4d	Incidence sur une filière spécifique (fragilisation, renforcement,...)	global / appréciation	Oui	+	Oui	Appréciation BE étude agricole par entretiens
	FONCTION DE PRESERVATION DES RESSOURCES (NATURE-ECOLOGIE)					
5	Concerne un réseau agro-environnemental existant ou planifié	global	Oui	++	Oui	Plan directeur, services (DAGE, DNP)
6	Incidences sur les espèces inféodées aux espaces agricoles (par exemple avifaune, invertébrés, ..)	global	Non		Oui	Données naturalistes canton de Genève de Vaud, DIREN Rhône Alpes



°	INDICATEURS D'IMPACTS SUR L'AGRICULTURE	Echelle / Unités	Phase «Test» 1 & 2	Pondération	Plan de synthèse & PSD	Source des données
7	Incidences sur la qualité écologique locale (bases: SCE-OQE)	global	Non		Oui	Services (DAGE, DNP)
8	Incidences sur la gestion de l'eau : eaux de surface (cours d'eau); eaux souterraines (alimentation de la nappe)	global	Oui	++	Oui	Données naturalistes canton de Genève de Vaud, DIREN Rhône Alpes
FONCTION DE PRESERVATION DU PAYSAGE - PATRIMOINE						
9	Concerne un périmètre paysager classé ou une coupure d'urbanisation inscrite dans un plan d'aménagement (SCoT, plan directeur, ...)	global	Oui	+	oui	SCoT, plan directeur
10	Incidences sur des objets classés dans la zone (bâtiments, chemins, ...)	global	Non		Oui	Plan directeur, inventaires spécifiques
FONCTION DE LOISIR ET DELASSEMENT						
11	Incidences sur les loisirs					
11a	Incidences sur des chemins pédestres, des parcours cavaliers, les voies vertes existants ou en projet (etc.)	global	Oui	+	Oui	Carte des liaisons vertes : canton de Genève, SCoTs
11b	Modalités de gestion du public dans les espaces agricoles (pression urbaine, chiens..)	global	Oui	++	Oui	Appréciation par BE agricole selon données fournies par mandataires étude urbanisme
12	Incidences sur des activités de loisirs développées par l'agriculture (camping à la ferme, nuit sur la paille, gîte rural, table d'hôtes, ...)	global	Non		Oui	Chambre d'agriculture ou exploitant



°	INDICATEURS D'IMPACTS SUR L'AGRICULTURE	Echelle / Unités	Phase «Test» 1 & 2	Pondération	Plan de synthèse & PSD	Source des données
13	FONCTION SOCIALE					
13a	Nombre d'emplois agricoles directs concernés	global / UTH	Oui	+++	Oui	Chambre d'agriculture
13b	Dynamisme local (projets, initiatives, partenariats,...) dans les exploitations agricoles	global / appréciation	Oui	++	Oui	Chambre d'agriculture + filières agricoles
14	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COMPENSATION					
14a	Pertinence et qualité des mesures proposées en faveur de l'agriculture	Projet	Oui	++	Oui	Appréciation BE étude agricole
14b	Possibilités d'accompagnement et/ou de compensation (mesures proposées par l'agriculture)	Global et par exploit.	Non		Oui	Chambres d'agriculture



INDICATEURS DE "COHERENCE" PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS AGRICOLES DU PROJET D'AGGLO		
15	Optimisation des surfaces agricoles perdues	global / ratio nombre d'habitants-emploi/ha
16	Cohérence vis-à-vis des engagements du PA	
16a	Renforcement du rôle premier de production de proximité	projet / appréciation.
16b	Intégration de l'espace agricole comme éléments structurants	projet / appréciation.
16c	Orienter les espaces agricoles vers multifonctionnalité	projet / appréciation.
16d	Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles	projet / appréciation.
16e	Assurer une ZA préservée des constructions non-agricoles	projet / appréciation.



Explication des indicateurs proposés

L'agriculture remplit plusieurs fonctions qui se complètent et interagissent entre elles. Cette multifonctionnalité de l'agriculture est un élément essentiel de ce secteur d'activité qu'il convient de prendre en compte et de valoriser. Les indicateurs sont regroupés par type de fonction pour plus de clarté d'analyse et pour garantir de prendre en compte l'ensemble des raisons d'être de l'agriculture.

Appréciation des incidences sur la fonction de production agricole :

1a, 1b : L'enjeu est de limiter au maximum la consommation de terres agricoles – outil de production des exploitants -, qui plus est dans les zones reconnues pour la qualité de leur terroir.

La consommation de terres agricoles s'apprécie principalement sur le plan quantitatif et qualitatif. Sur le plan qualitatif, il a été choisi de tenir compte des signes de reconnaissance de la qualité d'un terroir pour une culture donnée, par exemple la vigne ou le maraîchage en plein champ :

- coté français : Indication géographique protégée, Appellation d'origine contrôlée,
- coté Suisse : Appellation d'origine contrôlée, qualités pédologiques particulières.

Cet indicateur est très important car la fonction de production reste la première fonction de l'activité agricole, étroitement liée à la fonction sociale (nb. d'emplois concernés, dynamisme local).

2a, 2b, 2c : La préservation de la cohérence des entités agricoles est appréciée par trois indicateurs qui reposent sur :

- le respect du parcellaire, (2a),
- le respect des grandes entités agricoles d'un seul tenant, (2b),
- le respect de l'organisation même de chaque exploitation (2c).

La préservation des espaces agricoles fonctionnels est dépendante de surfaces minimales non morcelées. Par soucis d'optimisation de la logistique, un exploitant à tout intérêt à travailler des parcelles regroupées dans un même secteur géographique.

De plus, en fonction du type de production, la localisation de parcelles à proximité du siège d'exploitation facilite la circulation du bétail ou des engins agricoles sur des chemins ruraux. Cela évite aux engins agricoles d'emprunter les voies de circulation à forte fréquentation (gabarit et vitesse des engins agricoles) et limite ainsi les conflits d'usage pour l'utilisation du réseau routier.

3a, 3b : La connaissance des investissements importants réalisés doit éviter de détruire des aménagements agricoles financés par des fonds publics ou privés importants, traduisant un enjeu agricole local.

La connaissance du niveau d'investissement privé permet de tenir compte du dynamisme et des engagements financiers des exploitants en place.



4a, 4b, 4c, 4d : L'enjeu est d'apprécier pour chaque exploitation touchée l'impact économique du Projet d'agglomération. Cela nécessite une connaissance précise des exploitations touchées et de l'échéance de chaque projet.

Dans un premier temps, il a été retenu de considérer les impacts potentiels par filière de production lorsque cela était possible (4d) dès la phase des études test.

Ultérieurement, lorsque le cadrage spatial et temporel du Projet d'agglomération se précisera, les indicateurs pourront être renseignés exploitation par exploitation.

Appréciation des incidences sur la fonction de préservation des ressources naturelles :

5 : Les espaces agricoles constituent souvent des espaces de continuités écologiques. C'est pourquoi les projets concernant un réseau agro-environnemental existant ou planifié sont pris en compte coté suisse. Coté français, cela correspond aux espaces naturels gérés via un conventionnement spécifique par un exploitant agricole.

Coté français, cet indicateur fait référence aux continuités écologiques connues (corridors biologiques) grâce aux inventaires existants (source de l'information : DIREN Rhône Alpes).

6, 7 : En fonction de la connaissance des biotopes concernés, les indicateurs de qualité écologique (inventaires faunistiques et floristiques existants, ordonnance de qualité écologique) visent à apprécier le rôle d'entretien par l'agriculture des zones agricoles d'intérêt écologique.

8 : La faible profondeur des nappes d'eau souterraines les rend vulnérables.

L'indicateur vise à alerter sur le phénomène d'urbanisation sur des terres initialement cultivées, qui pourrait modifier de façon notable le fonctionnement hydrogéologique du sous-sol concerné.

Appréciation des incidences sur la fonction de préservation du paysage et du patrimoine :

9 : L'activité agricole assure l'entretien d'une partie des paysages et notamment de « coupures paysagères » ou de « pénétrantes de verdure ».

Cet indicateur vise à prendre en compte les espaces agricoles constitutifs de ces coupures paysagères, lorsqu'ils sont identifiés en tant que périmètre paysager classé ou en tant que coupure d'urbanisation inscrite dans un plan d'aménagement (SCoT, plan directeur, ...).

10 : De façon moins importante, l'incidence du projet d'agglomération sur des objets classés dans la zone agricole (bâtiments, chemins, ...) est intégrée dans l'analyse.

Appréciation des incidences sur la fonction de loisir et de délasserment :

11a, 11b : En impactant des espaces agricoles, le Projet d'agglomération peut avoir des incidences sur les loisirs organisés au sein de ces espaces : liaisons de mobilité douce créées ou empruntant des chemins agricoles, pistes cavalières, ou sentiers de promenade par exemples.



12 : Lorsque les exploitations concernées par le projet d'agglomération seront identifiables, il sera possible d'évaluer les incidences sur les prestations touristiques connexes développées par ces entités agricoles. Il s'agit par exemple d'activités d'accueil à la ferme, tables d'hôtes, « aventures sur la paille », etc.

Appréciation des incidences sur la fonction sociale :

13a, 13b : Le Projet d'agglomération peut avoir des conséquences sociales fortes s'il prive une partie des exploitants agricoles de leurs outils de travail (foncier, bâti).

C'est pourquoi deux indicateurs sont utilisés : le nombre d'emplois directs (13a) et le nombre de projets (13b) réunissant des exploitants agricoles concernés par le Projet d'agglomération : par ex. partenariats de production propre à une filière, projet d'aménagement d'un local partagé de stockage agricole, transformation des productions, etc.

Appréciation des mesures d'accompagnement et de compensation (individuelles ou collectives) :

14a : L'impact du Projet de l'agglomération sur l'agriculture s'apprécie également sur la base de la définition (ou pas) de mesures en faveur de l'agriculture par les mandataires de l'étude test urbaine de chaque PACA.

14b : En fonction des contextes locaux, le secteur agricole doit pouvoir proposer des mesures d'accompagnement ou de compensation des pertes/impacts agricoles.

Indicateurs de cohérence par rapport au Projet d'agglomération

15; 16a à 16e : Chaque indicateur fait référence aux objectifs et engagements du Projet d'agglomération par rapport à l'agriculture.

Ils peuvent être utilisés à chaque phase du projet. Hormis l'optimisation des surfaces agricoles perdues (15), qui s'apprécie en fonction du nombre d'emplois et de logements nouveaux rapporté aux surfaces de zones agricoles perdues, chaque indicateur est à apprécier de façon qualitative, pour chaque projet.

En toute logique, chaque projet analysé au travers de cette grille devrait être entièrement cohérent avec les engagements du Projet d'agglomération (critères 16a à 16e remplis).



3. Suivi et implication dans le cadre des PACA

3.1. Démarche d'intervention

Compte tenu de la dynamique d'élaboration du schéma d'agglomération, il s'avérait important de pouvoir intégrer rapidement les aspects agricoles dans le cadre des processus de réflexion conduits autour des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération).

Dans un premier temps, pour tester la démarche d'intervention, il a été décidé de travailler sur trois PACA. Il s'agissait du PACA Bernex, du PACA Nyon-St Cergue-Morez, et du PACA St Julien-Plaine de l'Aire. Il convenait de s'intégrer dans la dynamique des PACA pour permettre la meilleure prise en compte possible de l'agriculture dans les réflexions des équipes de mandataires. Dans ce but, une première version provisoire de la grille des indicateurs agricoles a été transmise aux différents responsables des PACA afin de pouvoir - dans la mesure du possible - soit les intégrer dans les cahiers des charges des mandataires (sous forme d'annexe), soit influencer sur la rédaction définitive des cahiers des charges des études des PACA.

Dans un deuxième temps, la participation aux tables rondes de présentation-discussion des résultats des phases 1 et 2 des études test des PACA devait permettre d'une part d'apprécier la prise en compte des aspects agricoles dans les différents projets, et d'autre part d'alimenter la réflexion des partenaires (public, mandataires, équipe du Projet d'agglomération, autorités politiques, etc...) sur les préoccupations de l'agriculture par rapport aux développements proposés. Ces événements étaient l'occasion d'utiliser concrètement la grille d'indicateurs, de tester sa pertinence et d'améliorer sa cohérence. Une note synthétique contenant des éléments de critique et d'appréciation ainsi que des propositions et recommandations par rapport aux projets présentés était remise au responsable du suivi nature-agriculture du Projet d'agglomération.

Par ailleurs, il était convenu (dans le cadre du COPIL de l'étude) que chaque chambre d'agriculture se chargeait de mobiliser un certain nombre d'agriculteurs pour participer aux tables rondes les concernant afin de garantir une forte représentation du secteur agricole durant ces événements.

Dans un troisième temps, sur la base des expériences acquises à travers la participation aux trois premiers PACA, il s'est avéré intéressant de poursuivre cette démarche sur d'autres PACA. Une extension de l'étude est donc prévue dans cette perspective, cette fois non pas sous forme « pilote » pour tester une méthodologie, mais bien dans le but d'intégrer systématiquement un regard spécifique agricole sur les développements proposés. La méthode d'intervention reste la même que pour les premiers PACA. Il s'agit de proposer une lecture des projets sur la base de la grille d'indicateurs agricoles et de formuler des recommandations en regard des préoccupations de l'agriculture.



3.2. Quelques résultats et commentaires

a) PACA Bernex

Le PACA Bernex est le premier processus de ce type à avoir démarré. Les tables rondes (démarche participative de concertation) se sont déroulées le 5 novembre 2008 (phase 1 de l'étude test), et le 4 avril 2009 (phase 2 de l'étude test).

Lors des premières tables rondes, la grille *test* des indicateurs agricoles a été utilisée systématiquement pour évaluer les trois projets proposés. Une note de recommandation a été transmise à l'équipe du Projet d'agglomération, et en parallèle, la grille des indicateurs a été revue et finalisée (validation par la COPIL de l'étude).

Les deuxièmes tables rondes (phase 2) ont permis d'apprécier en particulier l'efficacité de la démarche mise en place pour tenter d'assurer une meilleure prise en compte des aspects agricoles dans les propositions des mandataires. La note interne n°19 décrit les enseignements que l'on peut tirer de l'expérience du PACA de Bernex.

Globalement, du point de vue méthodologique, on peut retenir les éléments suivants :

- Plusieurs remarques formulées sous forme de recommandations suite aux premières tables rondes ont été prises en compte par l'équipe du Projet d'agglomération et intégrées dans le rapport validé par le Collège.
- Ces remarques ont permis aux équipes de mandataires d'intégrer en partie (selon les équipes) les préoccupations majeures de l'agriculture dans leur projet.
- Le choix de proposer une série de préconisations simples et concrètes semble avoir été payant. Cet "outil" semble plus compréhensible et lisible que la grille d'indicateurs.
- Certaines demandes de précision nécessaires aux acteurs agricoles n'apparaissent pas dans les projets présentés, ou pas de manière suffisamment précise. Il s'agit en particulier des surfaces agricoles consommées par le projet (nb. ha sur ZA, SAU), et du ratio de « densité d'activité humaine » de chaque projet (nb. d'habitants et d'emplois accueillis / surface nouvellement urbanisée sur ZA). Ces éléments chiffrés sont pourtant indispensables pour évaluer les impacts, comparer les différents projets proposés et vérifier le respect des engagements du Projet d'agglomération par rapport à l'agriculture.

D'un point de vue des contenus des développements proposés, chaque projet possède des forces et des faiblesses par rapport à l'agriculture locale. De manière synthétique (voir détails dans la note n°19), on constate les points suivants:

- Une équipe ne donne que peu de place à l'agriculture et construit son projet autour des axes de transport (maillage routier structurant) en proposant un "maillage vert" composé de parcs inter-quartiers (ou "parcs urbains") relativement généreux et consommateurs d'espaces agricoles. (Pas de donnée chiffrée sur les surfaces d'aménagement urbain).



- Une équipe propose un projet en « fuseau » autour de la route de Chancy pour créer Bernex-ville avec une densité relativement importante. Les espaces verts intégrés dans le projet sont explicités quant à leurs fonctions et leurs usages. La surface d'emprise mentionnée sur la zone agricole est de 65 ha (dont environ 28 ha de parcs urbains).
- La troisième équipe place l'agriculture au centre de son projet et propose une intégration étroite entre l'urbain et le rural. Une attention forte est portée aux préoccupations agricoles (densification, différenciation des espaces verts et agricoles, intégration de l'agriculture dans la vie urbaine, etc...), et une réflexion est menée sur la valorisation d'une agriculture de proximité. Ce projet est marqué par la création d'une voie verte rectiligne délimitant clairement la zone urbanisée et la zone agricole. La surface d'emprise du projet sur la zone agricole est également d'environ 65 ha.

Pour le PACA de Bernex, après cette étape « test », il s'agira de compléter les informations avec un chiffrage plus détaillé (surfaces d'emprise, densité), de préciser les implications économiques et financières pour l'agriculture des principaux aménagements retenus, et d'imaginer plus concrètement des projets de mesures d'accompagnement ou de compensation. Cette nouvelle phase d'analyse devra se situer au niveau des exploitations concernées (étude de terrain).

b) PACA Nyon-St Cergue-Morez

Les tables rondes de ce PACA ont eu lieu les 18 décembre 2008 (phase 1 de l'étude « test ») et le 22 avril 2009 (phase 2 de l'étude « test »).

Le PACA Nyon-St Cergue-Morez concerne non pas une zone bien délimitée et relativement restreinte, mais l'ensemble d'une région sur laquelle le questionnement de l'aménagement se pose de manière globale. A ce niveau d'analyse, la question de l'impact sur l'agriculture n'est pas apparue prioritaire aux responsables du PACA. Partant de cela, le cahier des charges des équipes de mandataires urbanistes pour la phase *test* ne contenait aucune mention particulière faisant référence au secteur agricole.

Dans ce cadre, l'application des instruments développés pour analyser les implications des propositions sur l'agriculture (grille des indicateurs) ne semblait pas pertinente ou du moins pas vraiment adaptée à ce type de PACA (instrument trop détaillé). L'analyse agricole a donc porté essentiellement sur une appréciation globale des propositions présentées et des orientations retenues après discussions durant les tables rondes.

Suite aux présentations des propositions de développement, on retient les éléments suivants:

- Malgré le fait que l'on supposait a priori que l'agriculture ne représentait pas un enjeu important pour ce PACA, il convient tout de même de relever que lors de la première table ronde, il n'a pas été question de l'agriculture (le mot n'a même jamais été mentionné). On parle volontiers de "paysage", de "nature", d'"espaces verts" ou d'"espaces ouverts", pour expliquer l'excellente qualité de vie que l'on a dans cette région, mais on oublie que ces espaces ne sont pas vides, et qu'ils sont modelés, façonnés, exploités et entretenus par l'agriculture. Il convenait donc de prendre en compte ce secteur d'activité et de l'intégrer comme un élément moteur indispensable au maintien de cette fameuse qualité de vie de



l'ensemble de la région. Cette préoccupation avait été relayée lors des premières tables rondes et apparaissait d'ailleurs comme l'une des principales lacunes des projets.

- Suite aux deuxièmes tables rondes, les orientations générales des projets se sont confirmées. Le "cadre de vie" est mis en avant par tous les projets, et on observe une claire volonté de maintien des caractéristiques principales qui font de cette région une zone à haute qualité de vie (paysage, mixité des services, transport en commun, etc.). Cependant, aucune équipe ne prend en compte spécifiquement l'agriculture comme secteur d'activité.
- On constate que d'une manière globale, sur l'ensemble du PACA, les impacts des aménagements prévus sur l'agriculture peuvent être ...
 - plutôt positifs sur les parties intermédiaires et hautes pour autant que l'on intègre l'agriculture comme acteur économique local, à travers les possibilités de promotion des produits locaux,
 - négatif sur la partie de plaine autour de l'axe de l'autoroute où il est prévu la concentration des zones à urbaniser (essentiellement zone industrielle / d'activités tertiaires) à travers des pertes de surfaces agricoles (variables en fonction des variantes).

Il convient de souligner que du point de vue de l'ensemble de la région concernée par ce PACA, l'analyse des impacts agricoles n'est peut-être pas stratégique à ce stade des réflexions, mais elle permet de prévoir l'intégration de ce secteur d'activité (qui gère près de la moitié du territoire) dans les discussions et d'envisager le développement de projets agricoles, en particulier par la valorisation des produits locaux. A ce niveau, dans cette région il y a encore beaucoup à faire et l'effort doit autant venir des "aménagistes" que du monde agricole.

Compte tenu des espaces concernés et des orientations des projets, on peut admettre que l'agriculture sera peu affectée par les aménagements prévus dans le cadre de ce PACA, et que globalement, les principes du Projet d'agglomération vis-à-vis de l'agriculture sont respectés (de manière passive).

On retiendra cependant deux recommandations :

1. **considérer l'agriculture de la région comme un réel partenaire pour l'aménagement du territoire**, essentiellement dans le but d'intégrer les activités agricoles au développement de la région et de promouvoir des projets de valorisation des produits locaux,
2. **utiliser la grille d'indicateurs agricoles lors du choix de la variante d'aménagement dans le secteur Asse-Mondre-Vuarpillère** de manière à limiter les impacts sur l'agriculture et identifier des mesures d'accompagnement ou de compensation. Il s'agira de vérifier la densité d'urbanisation (habitat-emplois) sur les nouvelles zones urbanisées de manière à justifier des pertes de terres agricoles.



c) PACA St Julien-Plaine de l'Aire

Les premières tables rondes du PACA St Julien-Plaine de l'Aire (phase 1 de l'étude « test ») ont eu lieu le 31 janvier 2009. Les secondes tables rondes (étape 2 de l'étude "test") sont prévues le 20 juin 2009. **Ces notes ne tiennent donc compte que de la première phase.**

Ce PACA est le plus important en terme quantitatif (selon les objectifs fixés) et *a priori* le plus délicat du point de vue de l'agriculture. Il concerne une zone d'agriculture intensive en grande partie cloisonnée entre des zones urbaines en extension. Du côté agricole, les craintes face au développement de cette région sont particulièrement fortes.

Du point de vue de l'agriculture, chaque projet présente des points forts et des faiblesses. Globalement, les pertes de surfaces agricoles sont significatives (entre 200 et 420 ha), mais peu précises (pas de chiffre d'emprises sur la ZA). En fonction des projets, un certain nombre d'exploitations sont mises en danger (entre 10 et 20).

En vue de la phase 2 de l'étape « test », une série de recommandations ont été formulées, dont l'essentiel est présenté ci-dessous:

- Coté suisse, la délimitation des zones agricoles spéciales (ZAS) situées dans la Plaine de l'Aire et à Bardonnex mérite d'être prise en compte, car elle vient d'être terminée après de longues négociations-discussions avec les acteurs du monde agricole. Ce travail doit être repris par les équipes de mandataires et intégré dans les projets proposés.
- Coté français, le SCoT du Genevois (d'Archamps à Vulbens) prévoit au maximum le déclassement de 500 ha de terres agricoles sur 15 ans à partir de 2002. Ce projet a longuement été « négocié » avec les acteurs du monde agricole concerné (Chambre d'agriculture de Haute Savoie). Les résultats obtenus et fixés dans le SCoT doivent être valorisés à travers les projets des mandataires.
- La création récente d'une zone agricole protégée (ZAP) située sur Saint-Julien-en-Genevois, Neydens et Archamps devrait également être prise en compte. Comme pour la ZAS suisse, ne pas tenir compte de cette démarche décrédibilise totalement le processus de construction d'une vision commune de l'agriculture sur le territoire.
- Compte tenu de la spécificité de la zone agricole touchée (maraîchage), il est particulièrement important que les équipes de projet se penchent sur des mesures d'accompagnement et de compensation. Il s'agit surtout de donner la possibilité aux exploitants agricoles de pouvoir déplacer le cas échéant les infrastructures (production hors sol - serres et tunnels) sur des zones adéquates, autorisées et à disposition.
- Il est nécessaire de clarifier l'usage des « zones vertes » définies et de localiser les différents types d'espaces verts/agricoles (une typologie est proposée, cf. CR du copil n°5 du 5 mars 2009).
- Les poches d'urbanisation doivent être rééquilibrées ou redéfinies de façon à limiter la consommation de terres agricoles en particulier au sein de la ZAS et de la ZAP.



- La proposition de création d'un réseau de liaisons douces ainsi que la mise en place de mesures destinées à limiter les tensions entre urbains et activités agricoles méritent d'être approfondies.
- Il convient d'intégrer les caractéristiques de l'espace agricole qui en font un espace à préserver dans l'intérêt des espèces et des milieux naturels (prendre en compte les éléments du réseau agro-environnemental de Compesières, du projet de renaturation de l'Aire, la présence d'espaces ouverts et de haies favorables aux déplacements des espèces, habitats favorables à des espèces protégées ou typiques des milieux agricoles).
- Présenter le projet dans sa temporalité: pour apporter une visibilité aux espaces agricoles et une meilleure appréhension du projet, il est important de comprendre le phasage imaginé pour l'aménagement de chaque sous-secteur. Une meilleure vision de l'évolution des emprises sur l'agriculture (perte agricole) permettrait de mieux envisager le développement de l'agriculture de la zone.

L'analyse de ce PACA se poursuivra lors des deuxièmes tables rondes en juin.

3.3. Enjeux des PACA

Le Schéma d'agglomération se construit essentiellement au travers des PACA (8) et des Lignes directrices (3).

L'expérience des premiers PACA démontre que les équipes retenues ont tendance à considérer les zones agricoles comme des « espaces vides » à disposition pour des aménagements. La fonction première de l'agriculture – la production – qui exige certaines conditions particulières et qui reste le socle de base d'une agriculture dynamique, n'a quasiment jamais été abordée sous cet angle. La fonction de loisir des espaces agricoles et ruraux est assez systématiquement mise en avant, comme si ces espaces représentaient avant tout "un terrain de jeu" pour les urbains.

Cependant, il se dégage un certain consensus (encore fragile) issu des remarques formulées par les participants aux tables rondes : la nécessité de mieux prendre en compte les contraintes des productions agricoles afin de garantir la présence d'une agriculture forte, innovatrice et moderne, gage du maintien de la qualité de vie exceptionnelle de la région. Et ceci à travers son rôle sur le paysage, sur la protection des ressources, mais aussi comme productrice d'aliments de qualité dans une logique de développement durable.

Le modèle de développement proposé par le Projet d'agglomération se base sur une structure « en étoile » ou en forme de « main » dont la paume est le centre ville et les doigts représentent les différents PACA. Ce système de projection révolutionne l'urbanisation que connaît Genève et qui s'est développée jusqu'alors sous forme de couronnes suburbaines. Ce nouveau modèle est séduisant s'il peut être maîtrisé et respecté, et que les espaces « interdigitaux » restent réellement des espaces ouverts dévolus en grande partie à l'agriculture. Cependant, le secteur agricole ne peut s'empêcher de craindre qu'à terme, ces espaces périurbains ne soient absorbés par l'urbanisation et que la « main » devienne une « patte de canard » ! Malgré la volonté de planification (saluée unanimement par l'agriculture), la forte pression foncière sur les terrains agricoles situés entre les zones des PACA risque bien de se maintenir.



Comme toujours, il est essentiel de pouvoir **intervenir dès le démarrage des projets avec une démarche de proposition**, plutôt que de devoir réagir sur des projets déjà établis dans une logique de confrontation. C'est pourquoi une forte présence du secteur agricole durant les phases de concertation des PACA (tables rondes) est nécessaire. Cela garantit une bonne prise en compte des aspects agricoles dans le cadre du développement et des aménagements prévus sur ces secteurs. Ceci est d'autant plus important que le Projet d'agglomération reste malgré tout fortement marqué par les objectifs fixés sur les volets urbanisation et mobilité.

La grille des indicateurs agricoles a pour but de faciliter la construction d'un argumentaire pertinent et cohérent. On se rend compte cependant que l'utilisation d'une telle grille reste difficile ou peu accessible aux personnes éloignées du monde agricole. Il semble en effet que la grille d'indicateurs ait été, selon les équipes de mandataires, peu ou pas du tout utilisée en phase test. Ceci est probablement dû à la fois à un problème de lisibilité d'un tel document (trop détaillé et spécialisé?), et à un manque de compétence requise dans les équipes pour prendre en charge les aspects agricoles.

Ceci amène à proposer une distinction entre des indicateurs ...

- peu nombreux et vulgarisés, accessibles et compréhensibles pour tous,
- des indicateurs « de cadrage » destinés à apprécier des ordres de grandeur, pour les professionnels de l'environnement et de l'aménagement du territoire,
- et des indicateurs précis et factuels à disposition des spécialistes et des milieux agricoles.

On a pu constater que la grille des indicateurs agricoles est un outil adapté à une échelle précise, et non pas à celle des études *test*. Les éléments concernant les exploitations ne peuvent être analysés à ce niveau d'étude. Par contre cette grille représente une base très intéressante dans le cadre de l'approfondissement des études sur chaque PACA et l'élaboration de plans de synthèse et de plans stratégiques de développement (PSD). Il s'agira de reprendre cet instrument lors des phases suivantes afin d'analyser de manière plus précise les impacts des propositions d'aménagement sur l'agriculture (sur les exploitations concernées), et de proposer des mesures concrètes d'accompagnement ou de compensation.

Il est par ailleurs important de **communiquer de manière plus synthétique et d'explicitier les préoccupations agricoles à travers des recommandations liées aux mesures proposées**. Ce travail de « vulgarisation » est l'un des enjeux majeurs si l'on aspire à une meilleure compréhension et prise en compte des aspects agricoles dans les processus d'élaboration du Schéma d'agglomération.

Si l'intégration des aspects agricoles est indispensable en amont des processus des PACA (au niveau du cahier des charges des équipes de mandataires) et pendant les processus (phases de concertation, tables rondes), il est également fortement souhaitable que ces aspects soient également pris en compte en aval de ces processus, c'est à dire dans la phase de synthèse et d'élaboration des recommandations pour les autorités.



4. Diagnostic agricole

4.1. La demande d'une cartographie agricole

L'ensemble du territoire concerné par le Projet d'agglomération a été étudié du point de vue de l'agriculture et une cartographie des espaces agricoles a été élaborée. Cette cartographie permet de qualifier les enjeux agricoles de chaque secteur (diagnostic de la situation actuelle) afin d'aboutir à des recommandations / préconisations adaptées à chaque zone.

Dans le cadre du Projet d'agglomération, une estimation globale de 2500 ha de surfaces agricoles devrait être mutée (perte de ZA en faveur de l'urbanisation), les décideurs du Projet d'agglomération se sont tournés vers la profession agricole pour qu'elle identifie les secteurs "à enjeux" de préservation d'espaces agricoles, et délimite ainsi les secteurs à vocation agricole forte à préserver absolument de toute urbanisation.

Ceci sous entend, pour la profession agricole, de pointer d'une part les zones essentielles pour le maintien et le développement de l'agriculture, et d'autre part les secteurs où la suppression de zones agricoles serait la moins préjudiciable. Cette commande est aujourd'hui difficile à honorer par la profession essentiellement pour les raisons suivantes :

- Cette démarche consisterait à désigner les terres, et donc les exploitants agricoles pour lesquels les seules solutions seraient soit la cessation d'activité soit une délocalisation pure et simple, dans la mesure où celle-ci serait réalisable.
- Malgré tous les critères techniques imaginables pour désigner ces zones (exploitants proches de la retraite, terres agricoles à rendement économique plus faible, etc.), l'aspect social de cette approche n'est pas tenable. A titre de comparaison, cela reviendrait à demander à la chambre de commerce de désigner les entreprises pour lesquels l'avenir est incertain à l'horizon des 20 prochaines années et ainsi leur préparer dès aujourd'hui un plan d'accompagnement visant à replacer les salariés concernés.

Revoir ce paragraphe : le diagnostic agricole transfrontalier fait apparaître (page 46 du rapport) que 74 % des exploitations ont un avenir assuré selon les critères retenus.

- Sur la base des expériences accumulées par les différentes chambres d'agriculture, il ne paraît pas souhaitable de hiérarchiser les zones agricoles en fonction de leur importance pour le développement de l'agriculture. Les attentes sont plutôt orientées vers la définition d'un projet global d'appréhension de l'ensemble des impacts potentiels.
- Il n'existe pas à notre connaissance aujourd'hui de filière suffisamment forte et organisée sur le territoire pour placer la défense d'une filière avant celle de la liberté privée des exploitants.

Rappelons que 70% des exploitations sont à titre individuel, et que la part des exploitants en fermage est élevée.



Il a donc été proposé d'établir une « photographie » des espaces agricoles, en qualifiant chaque zone sur la base d'une entité cohérente en intégrant les rôles multifonctionnels de l'agriculture : la production de denrées alimentaires pour les animaux et pour l'homme (produits frais, vins, fromages, etc.), la préservation des ressources et de la fonctionnalité écologique des milieux, et l'entretien d'un cadre paysager.

Celle-ci doit permettre lors des négociations sur l'aménagement du territoire de disposer d'une base de discussion destinée à faciliter les débats.

4.2. Cartographie proposée des espaces agricoles

Les différents rôles de l'agriculture ont été intégrés dans le zonage proposé en tenant compte des éléments techniques suivants :

1. Caractéristiques agricoles :
 - Caractéristiques des productions agricoles : types de cultures en place, mise en évidence des cultures spécialisées sensibles en zone périurbaine du fait de conflits d'usage potentiels ou constatés.
 - Secteur remembré ayant fait l'objet d'investissements publics.
 - Fonction socio-économique : emplois et dynamisme des projets.
2. Multifonctionnalité de l'agriculture :
 - Fonctions agro-environnementales du fait de la présence de zonages à vocation de protection des milieux naturels.
 - Fonction paysagère : identification de grands ensembles agricoles paysagers par le plan paysage.
 - Fonction de loisir et de délasserment.
 - Identification en tant que zone de frottement par l'évaluation environnementale du Projet d'Agglomération.
3. Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles :
 - Espaces agricoles d'intérêt identifiés en tant que tel dans les documents de planification : Plans Directeurs, SCoT, etc.
4. Projets importants de développement connus ou en cours indépendants du processus de Projet d'agglomération,

Ces éléments ont été validés par chaque chambre d'agriculture, et complétés par les éléments suivants :

- Secteurs où la pression foncière est ressentie de manière forte.
- Connaissance de réseaux de commercialisation par circuit court.
- Appréciation des forces et limites de la dynamique agricole locale.



A ces caractéristiques ont été rajoutés le niveau de pression actuel ressenti par la profession ainsi que le niveau de pression induite par le Projet d'agglomération (basé sur l'image de 2007 du Schéma d'agglomération)

Une qualification de **la pression ressentie** sur ces espaces (pression foncière, pression en terme d'usage) a été effectuée :

- les zones « perdues » (en noir), c'est-à-dire encore agricoles mais concernées par un projet à court ou moyen terme,
- les zones où la pression est forte (périmètre rouge),
- les zones où la pression est modérée (périmètre orange),
- les zones où la pression est faible (périmètre vert).

A ces éléments, a été superposée la pression induite par les projets de développement issus spécifiquement du Projet d'agglomération, (PACA, lignes directrices, ...) matérialisée par trois types de flèches : ascendante (pression en augmentation), horizontale (pression stable), ou descendante (pression en diminution). Une fiche descriptive de chacune de ces zones reprend l'ensemble de ces informations. (*Fiches en cours d'élaboration*).

La liste des zones répertoriées est présentée en annexe 1.

Modèle de fiche descriptive des zones agricoles retenues.

Nom de la Zone	
Caractéristiques agricoles : - secteur remembré, types de cultures, - Mode de commercialisation éventuellement par circuit court (agriculture dite de proximité), - Fonction socio-économique : emplois et dynamisme des projets.	Niveau de pression urbaine ressentie
Multifonctionnalité de l'agriculture - Fonctions agro-environnementales, - Fonction paysagère : intégration de l'espace en tant qu'élément structurant, - Fonction de loisir et de délasserment	Compléments de diagnostic Chambre d'Agriculture - Appréciation des forces et limites de la dynamique agricole locale, - Projets agricoles connus
Reconnaissance antérieure de l'intérêt de préservation des secteurs agricoles - Espaces agricole d'intérêt identifiés en tant que tel dans les documents de planification : Plans Directeurs, SCoT, etc.	
Projets de développement hors Projet d'agglomération	Projets de développement issus du Projet d'agglomération
Enjeux et risques	
Recommandations	



Précisions méthodologiques :

La majorité des espaces agricoles cultivés du périmètre du Projet d'agglomération est incluse dans les zones agricoles représentées sur la carte annexée. Les autres occupations du territoire sont :

- les espaces construits,
- les espaces naturels non entretenus par l'agriculture : cours d'eau, zones humides, etc. Les forêts cultivées font partie de ces espaces,
- les espaces agricoles non soumis à une pression foncière pour de l'urbanisation (alpages et autres).

Les espaces agricoles et sylvicoles non influencés par le Projet d'agglomération ne sont donc pas évoqués ici (carte en Annexe 2)

Que retenir de cette cartographie ?

1. Chaque espace agricole mérite une prise en compte au titre des différentes fonctions qu'il assure

Il n'y a pas sur le territoire d'espace agricole qui ne remplirait qu'une fonction de production non ancrée dans son environnement naturel et économique.

Deux enseignements :

- pour chaque espace agricole remis en question par le Projet d'agglomération, les mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation devront répondre aux différents impacts sur les multifonctions de l'agriculture (perte d'emplois, de zones de délasserement, etc.)
- chaque espace agricole perdu ne peut être "délocalisé" en dehors du périmètre du Projet d'agglomération ou compensé complètement. La perte des 2500 ha d'espaces agricoles, quelles que soient les mesures prises, entraînera une diminution des paysages ruraux et périurbains, des zones de délasserement de proximité, et aura donc des incidences sur le cadre de vie.

2. Environ un tiers des surfaces agricoles sont soumises actuellement à une forte pression

Le tableau ci-dessous met en évidence la perception par les chambres d'agriculture d'une pression modérée à élevée sur près de 4/5ème des terres agricoles, espaces d'alpage non compris.

Les acteurs agricoles ressentent nettement un sentiment de consommation lente et irréversible de leur outil de production. Cela révèle une préoccupation quasi-permanente pour le maintien de la vocation agricole des terres, telle une « épée de Damoclès ».



Figure 1 : tableau des surfaces en hectare pour chaque niveau de pression ressentie.

Niveau de pression ressenti	<i>fort</i>	<i>modéré</i>	<i>faible</i>	<i>Surface totale en ha</i>
Surfaces en Ha	24 940	34 240	17 500	76 680
(hors alpages)	33%	45%	22%	100%

Cette absence de lisibilité du devenir à moyen et long terme des surfaces agricoles augmente la prise de risque par les exploitants lors des investissements nécessaires à l'adaptation de leur outil de production aux contraintes externes (évolution de la réglementation, de la demande des centrales d'achat, des coopératives de transformation, etc.).

Sur certaines zones préalablement identifiées, les outils permettant de garantir la pérennité de la vocation agricole des terres (ZAP en France) ou d'affirmer la vocation agricole des terres (ZAS en Suisse), à condition d'être respectés par le Projet d'agglomération, sont à développer.

3. Le projet d'agglomération ne va pas contribuer à accroître la pression sur les 4/5èmes des espaces agricoles.

Sur la base des orientations générales du Projet d'agglomération, on peut estimer le niveau de pression induit par le projet par zone répertoriée.

Figure 2 : tableau des surfaces en hectare pour chaque niveau de pression induite par le Projet d'agglomération

Niveau de pression induit par le Projet d'agglomération	<i>Augmentation</i>	<i>Stable</i>	<i>Diminution</i>	<i>Surface totale en ha</i>
Surfaces en Ha	15 600	36 500	24 600	76 680
(hors alpages)	20 %	48 %	32 %	100%

Surfaces arrondies à 5 ha près.

Le Schéma d'agglomération prévoit un scénario d'aménagement urbain destiné à accueillir emplois et habitants. En conséquence, la pression potentielle sur les espaces agricoles devrait s'accroître sur les zones :

- de la Plaine de l'Aire,
- de la région de Versoix, Bellevue, Collex-Bossy,
- de la zone nord de Nyon (Asse),
- de la région de Meyrin et de Satigny



- du côté français sur la plaine de Loisin,
- de la région de Saint-Julien-en-Genevois-Neydens,
- du secteur de la basse Vallée de l'Arve,
- du secteur de Douvaine,
- et sur les coteaux nord du Chablais.

A l'inverse, le Schéma d'agglomération 2007 ne propose pas d'intervention spécifique amenant à aggraver la pression actuelle sur les zones :

- du plateau de Veyrier,
- de la plaine de Veigy-Foncenex,
- des coteaux du Jura (Divonne),
- de la zone viticole de Gland / Rolle,
- de la périphérie Nord et Est de Douvaine,
- des coteaux du Vuache (Vulbens, Valleiry..),
- de l'extension de la plaine de Saint-Julien-en-Genevois vers Viry et Feigères,
- des coteaux du Jura Bellegardiens,
- de la zone viticole de Bernex sud, Confignon.

Cela signifie que **dans ces dernières zones, la mise en œuvre du Projet d'agglomération**, grâce au *corpus* de principes théoriques retenus (densification de l'urbanisation, lutte contre le mitage, principe de centralité, etc.), **devrait contribuer à soulager le niveau de pression ressenti par les exploitants**. Mais ceci indépendamment des projets d'envergure externes au Projet d'agglomération (par ex. construction d'un centre hospitalier, extension de zones constructibles, projets routiers. etc.).



5. Perspectives

5.1. Poursuite de l'étude sur les PACA

Comme il est mentionné dans le chapitre trois, l'expérience menée dans les trois premiers PACA – considérés au départ comme des PACA pilotes – mérite d'être poursuivie sur d'autres PACA. La méthode d'intervention restera globalement la même. Cependant il serait souhaitable de pouvoir introduire dans le cahier des charges des mandataires des études *test* des indications plus précises pour la prise en compte des aspects agricoles. On a pu observer que la simple mise à disposition de la grille d'indicateurs agricoles (en annexe du CdC) n'est pas souvent suivie d'effets dans la pratique. Une révision de la grille d'indicateurs avec le recul actuel et les expériences acquises pourrait permettre d'élaborer un outil accessible à un public plus large et non "initié".

Il est convenu de participer aux tables rondes des PACA suivants:

- PACA Genève-Meyrin-St Genis
- PACA Genève-Eaux-Vives-Annemasse
- PACA Carouge-Veyrier-Etrembières
- PACA Genève-Ferney-Gex

5.2. Projet agricole d'agglomération

Afin de mieux s'intégrer dans la logique du Projet d'agglomération, de participer de manière positive à cette dynamique, et de mieux prendre en compte les évolutions récentes du contexte (crise économique), les milieux agricoles cherchent à se positionner et à développer des initiatives. Cette démarche a pour objectif à la fois de préserver le secteur agricole, et également de contribuer au développement harmonieux de la région. L'élaboration d'un projet agricole d'agglomération porté par les professionnels du secteur agricole part de cette intention et répond à une demande provenant des milieux agricoles.

La définition d'un projet agricole au niveau de l'agglomération répond aux objectifs suivants :

1. **Créer une force de proposition** au niveau du Projet d'agglomération de façon à se positionner en tant qu'acteur du développement.
2. **Développer une vision commune** (élus, acteurs agricoles) de l'évolution souhaitée de l'agriculture de la région.
3. **Renforcer les arguments en faveur de la préservation des secteurs agricoles,**



4. Définir en concertation avec les acteurs agricoles et les collectivités des **mesures d'atténuation, de réduction et de compensation des incidences du projet sur l'agriculture.**

Ce projet agricole doit se mettre en route en 2009-2010 de manière à pouvoir alimenter le Projet d'agglomération 2 (prévu en 2011). Il servira également dans le cadre de la révision des documents de planification.

Pour cela, la création d'une force de proposition cohérente nécessite :

- de connaître les contraintes de développement propres à chaque territoire, objet des fiches de description par zone,
- de connaître les contraintes de développement propres à chaque filière : vis-à-vis du Projet d'agglomération, des contraintes externes (politiques publiques, etc.),
- d'éclairer l'ensemble des acteurs sur leur positionnement respectif et sur leurs principales préoccupations face à l'avenir,
- de réunir ces acteurs pour identifier les outils existants à exploiter et éventuellement les outils et stratégies à mettre en œuvre.

La construction d'une vision commune doit être envisagée de façon à mettre en perspective les projets des acteurs agricoles avec ceux des élus locaux et du Projet d'agglomération. Le renforcement des arguments en faveur de la préservation des secteurs agricoles implique en particulier un rapprochement étroit avec les démarches en cours de protection et de valorisation des milieux naturels.

Dans la perspective de construire progressivement un projet agricole pour l'agglomération suivant une vision nécessairement la plus commune possible, il convient de souligner que malgré la proximité, l'agriculture du périmètre du Projet d'agglomération n'est pas unique et identique, loin s'en faut ! Le diagnostic agricole transfrontalier met bien en évidence la diversité de l'agriculture sur ce territoire transfrontalier. En comparaison avec l'agriculture suisse, la part des exploitations françaises avec diversification des activités ou accueil à la ferme est faible (14%). Dans l'Ain, la mono activité de la majorité des exploitations (bovin lait avec filière de transformation en fromage) ne permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité. Or, les principales pistes actuelles destinées à faire coïncider les modes de production et catégories de produits avec les attentes de la clientèle finale locale reposent largement sur la diversification de la production et le développement d'une agriculture de proximité (projets ACP). Dans cette perspective, un travail de fond est à engager avec la profession.

5.3. Une démarche évolutive

D'une logique d'évaluation réactive ...

La dynamique d'élaboration du schéma d'agglomération orientée essentiellement par des objectifs d'urbanisation et de mobilité exigeait une réaction rapide du secteur agricole afin d'être reconnu et considéré comme partenaire à part entière dans cet ambitieux Projet d'agglomération. Dans un



premier temps, l'étude agricole avait pour but central d'analyser les impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture avec une stratégie d'évaluation réactive (en réaction aux propositions). Cette démarche devait permettre aux responsables du secteur agricole de réagir par rapport aux mesures d'aménagement proposées afin d'envisager d'une part une adaptation des projets d'aménagement visant à réduire les impacts sur l'agriculture et d'autre part des mesures compensatoires.

Cependant, la démarche mise en œuvre pour la construction du schéma d'agglomération à travers les PACA ne permettait pas dans cette première étape (étude *test*) d'obtenir des informations suffisamment précises et fiables pour évaluer les impacts du Projet d'agglomération. Ceci d'autant plus que les projets impactant l'agriculture ne sont pas connus *a priori*, mais s'établissent dans le cadre des processus successifs des PACA.

... vers une approche constructive et participative

Dans la pratique, les partenaires agricoles se sont rapidement rendu compte qu'il était beaucoup plus profitable de tenter d'influencer les projets à l'amont en introduisant d'emblée dans les processus d'élaboration un regard agricole à travers la diffusion des préoccupations de l'agriculture. Cette approche suit une stratégie de recherche de reconnaissance et de participation active.

Pour traduire cela, la grille d'indicateurs agricole construite avec les chambres d'agriculture propose une base commune et consensuelle qui présente à la fois les éléments dont il faut tenir compte lors d'élaboration de projets pour garantir le maintien d'une agriculture dynamique, et également les indicateurs qui permettront au secteur agricole de vérifier le respect des engagements du Projet d'agglomération vis-à-vis de l'agriculture.

Cependant, malgré la diffusion d'un outil relativement exhaustif (la grille des indicateurs agricoles) et des notes de recommandations systématiques, les aspects agricoles ne sont pris en compte que de manière très partielle.

Il faut souligner ici que les milieux agricoles sont conscients des enjeux de développement de l'agglomération genevoise, et sont prêts à y contribuer. En fonction des perspectives de développement de la région, les aménagements nécessaires provoqueront une perte d'environ 2500 hectares de surfaces agricoles sur l'ensemble du périmètre du Projet d'agglomération. Cette perte importante de l'outil de travail de l'agriculture, le secteur agricole est prête à l'accepter en particulier dans la mesure où, d'une part cela permet l'arrêt du mitage du territoire en dehors des axes de développement, et d'autre part que les surfaces agricoles perdues soient utilisées de manière pertinente (fort taux de densité d'activité humaine).

... dans une perspective de proposition !

Le constat d'une faible prise en compte des aspects agricoles amène à proposer une troisième « stratégie » qui vient en complément des deux autres, qui consiste à développer de manière



proactive un **projet agricole** pour l'agglomération. En effet, l'agriculture sera d'autant plus forte et reconnue qu'elle aura des projets concrets à proposer.

L'élaboration d'un projet agricole pour l'agglomération nécessite de développer une vision commune des orientations de l'agriculture pour la région, et ceci malgré la diversité des types d'agriculture existants actuellement. Ceci permettrait certainement de valoriser les atouts de l'agriculture locale face au développement d'une agglomération qui représente un marché potentiel très important et qui a actuellement un haut niveau de dépendance alimentaire.

Dans plusieurs domaines, le développement d'un projet agricole peut s'avérer utile et prometteur. Il s'agit plus particulièrement des pistes suivantes:

- Promotion des produits de l'agriculture de la région: ce domaine est confié au CRFG qui a pour tâche de stimuler et de coordonner les actions pour valoriser les produits locaux.
- Aménagement du territoire : il peut s'agir de définir des zones agricoles à vocations affirmées ou protégées. Dans ce domaine, des actions doivent pouvoir démarrer relativement rapidement de manière à pouvoir alimenter le Projet d'agglomération 2 (PA2 prévu en 2011), et d'être présent dans le cadre de la révision des différents documents de planification.
- Structures : il pourrait s'avérer intéressant de développer par filières de production des idées et des projets au niveau de l'agglomération afin de renforcer ces filières et de consolider la viabilité des exploitations qui en dépendent. Ceci peut s'envisager en particulier dans le cadre des PACA.
- Agro-environnemental : dans ce domaine, il s'agit d'accompagner les volontés des territoires et d'encourager une cohérence au niveau régional. Certaines démarches sont en cours côté suisse, et devraient pouvoir se développer du côté français.

Ce projet agricole doit se concevoir au niveau de l'agglomération et éviter les projets ponctuels ou limités localement. Dans cette perspective, il sera indispensable de chercher une certaine cohérence entre les différents partenaires concernés par le milieu rural. Des alliances seront à créer ou à renforcer afin de construire un projet qui tienne compte de la multifonctionnalité de l'agriculture.

L'objectif à terme est de proposer un nouveau « contrat » entre l'agriculture de la région et l'agglomération qui puisse se décliner au niveau local et avoir une cohérence d'ensemble qui garantisse sa durabilité. La crise économique actuelle et le contexte mondial reposent la question de la place de l'agriculture dans nos sociétés, l'importance de l'agriculture de proximité et le sens de la souveraineté alimentaire. La Projet d'agglomération offre l'opportunité de mener cette réflexion à travers les processus et études en cours.

A court terme et de manière concrète, l'étude agricole poursuivra l'analyse des différents PACA, finalisera la cartographie et le diagnostic descriptif de l'agriculture de la région, et identifiera des pistes en vue du développement d'un **projet agricole pour l'agglomération**.



6. Sigles et abréviations

ACP	Agriculture contractuelle de proximité
COPIL	Comité de pilotage (de l'étude sur l'agriculture)
CRFG	Comité régional franco-genevois
ha	Hectare (10'000 m ²)
PA	Projet d'agglomération
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
ZA	Zone agricole
ZAP	Zone agricole protégée
ZAS	Zone agricole spéciale



Annexe 1 : Liste des agricoles répertoriées et cartographiées

Au Nord Est :

	Pression ressentie par les Chambres d'Agriculture	Influence induite par le Schéma PA 2007	Superficie des zones (ha)
- NE1 France, Haute Savoie : Nord de la Vallée du Foron, Machilly et St Cergues	Forte	Augmentation	820
- NE2 France, Haute Savoie : Plaine de Loisin au sud de Douvaine,	Faible	Augmentation	830
- NE3 Suisse, Canton de Genève : Plaine suisse nord est Genève : de Choulex Jussy, Pressinges, Meinier jusqu'à Hermance,	Modérée	Stable	3'820
- NE4 France, Haute Savoie : Zone viticole autour de Douvaine et de Loisin,	Forte	Augmentation	1'020
- NE5 France, Haute Savoie : Plaine de Veigy-Foncenex,	Forte	Diminution ?	600
- NE6 France, Haute Savoie : périphérie Nord et Est de Douvaine : Messery, Yvoire, Excevenex, Sciez, et Bas Chablais (Bons en C., Brenthonne),	Modérée	Augmentation	6'160
- NE7 France, Haute Savoie : Coteaux du Chablais (Nord) : Lully, Perrignier.	Faible	Augmentation	1'170

Au Sud Est :

- SE1 France, Haute Savoie : Basse vallée de l'Arve, coteaux des Voirons, Reigner et La Roche sur Foron, Findrol, Arthaz pont notre dame, scientrier,	Forte	Augmentation	5'790
- SE2 France, Haute Savoie : Coteaux Nord Est du Salève : La Muraz, Arbusigny,	Modérée	Stable	1'470
- SE3 France, Haute Savoie : Coteaux sud Est du Salève : Menthonnex en Bornes, Arbusigny,	Faible	Stable	3'230



Au Centre :

	Pression ressentie par les Chambres d'Agriculture	Influence induite par le Schéma PA 2007	Superficie
- C1 Suisse, Genève : plateau de Vessy, Veyrier,	Forte	Augmentation	340
- C2 France, Haute Savoie : Plaine sud de St Julien en Genevois, Neydens, Archamps	Forte	Augmentation	1'300
- C3 France, Haute Savoie : Maraîchages de Gaillard, Etrembières les îles,	Forte	Augmentation	60
- C4 Suisse, Canton de Genève : Plaine de l'Aire,	Forte	Augmentation	1'400

Au Sud Ouest :

- S01 France, Haute-Savoie : Vulbens, Dingy en Vuache, Valleiry	Modérée	Diminution	1'600
- S02 France, Haute-Savoie : Viry,	Forte	Stable	190
- S03 France, Haute-Savoie : Coteaux du Vuache : Jonzier-Epagny, Vers, Savigny.	Faible	Diminution	3'880
- S05 France, Ain : plaine à l'est de Bellegarde : Surjoux, Injoux-Genissiat, Billiat,	Faible	Diminution	2'950
- S06 France, Ain : Coteaux du jura coté Bellegarde : Bellegarde, Perron, Collonges,	Modérée	Diminution	5'230
- S07 France, Haute Savoie : Extension plaine de saint Julien vers Viry et Feigères, Présilly, Beaumont (haut)	Modérée	Diminution	2'330

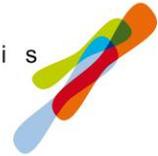
A l'Ouest :

- 01, Suisse, Genève : Plaine de Bernex,	Modérée	Augmentation	940
- 02 Suisse : Zone viticole de Bernex sud, Confignon,	Forte	Stable	730
- 03 Suisse, Genève : Plaine de Soral, Laconnex, Avusy : Zone viticole Veigy au nord de Viry,	Modérée	Stable	2'960
- 04 Suisse, Genève : Zone viticole de Dardagny Challex satigny Meyrin Vernier	Modérée	Stable	1'690
- 05 France, Ain : Coteaux du Pays de Gex : St Genix Pouilly à Gex	Forte	Stable	10'700
- 06 Suisse, Genève : Meyrin	Forte	Augmentation	410
- 07 Suisse, Genève : Vernier penex Montfleury	Forte	Augmentation	390
- 08 Suisse, Genève : Versoix Bellevue	Modérée	Augmentation	1'330



Au Nord :

	Pression ressentie par les Chambres d'agriculture	Influence induite par le Schéma PA 2007	Superficie
- N1, Suisse, Vaud : Nyon Nord,	Forte	Augmentation	1'200
- N2, Suisse, Vaud : coteaux du Jura : St Cergues, Morez,	Faible	Stable	3'280
- N3, France, Ain : coteaux du Jura : Divonne,	Modérée	Diminution	1'970
- N4, Suisse : Coppet est et ouest	Modérée	Stable	1'045
- N5, Suisse Celigny / Founex,	Modérée	Stable	1'340
- N6, Suisse Vaud : Zone viticole Gland / Rolle	Modérée	Diminution	2'350
- N7, Suisse, Vaud : Prés en coteaux Burtigny Longirod	Faible	Stable	2'180



Annexe 2 : Carte des secteurs agricoles selon les niveaux de pression actuels ressentis par les acteurs agricoles et son évolution potentielle déduite du Schéma d'agglomération 2007

